

MAIRIE DE PARIS



# Sommaire

**L**e rapport présenté ci-après répond à l'obligation faite au maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter à son conseil municipal, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Il représente un outil d'information essentiel quant à la transparence de la gestion des déchets des ménages à Paris.

Édito		page 2
Les déchets à Paris		page 4
La collecte		page 6
Le traitement		page 15
Les indicateurs financiers		page 21
Glossaire		page 24

# Édito

En 2005, 1 198 819 tonnes de déchets de toutes sortes ont été collectées par les services de propreté de la Ville de Paris. Cela signifie, en d'autres termes, que 100 kg de déchets ont été produits toutes les 3 secondes. Néanmoins, après avoir connu une augmentation constante depuis un demi-siècle, le volume de déchets produits par habitant, qui avait déjà enregistré une baisse sensible en 2004, est en stagnation pour 2005, et même très légèrement inférieur avec 564 kg contre 566 kg/hab l'année précédente.

Parallèlement, 3 ans après la mise en place de la collecte sélective à tout Paris, le volume de déchets triés par les Parisiens continue sa progression. Ce succès remporté par la collecte sélective a conduit la Ville de Paris à mettre en place, après les expérimentations des 9<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un ramassage bi-hebdomadaire du bac jaune pour les habitants de Paris. Son déploiement s'échelonnant de novembre 2005 à mai 2006.

Par ailleurs, les collectes expérimentales pour les professionnels (papiers de bureau dans le 8<sup>e</sup> et les cartons des commerçants dans le 3<sup>e</sup>) ont été

pérennisées et étendues aux commerçants grossistes du 2<sup>e</sup> arrondissement.

En complément du mémo du tri édité annuellement, la Ville a élaboré un dépliant, plus détaillé sur la gestion des déchets, complété d'un volet « prévention des déchets », et a organisé une campagne pilote sur la qualité du tri dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. De nombreuses actions ont, cette année encore, été menées auprès des écoliers parisiens.

Après avoir relevé le défi du tri, la municipalité, et avec elle les Parisiens, a décidé de s'engager dans la prévention des déchets ou encore la réduction de la quantité de déchets produits. La prévention des déchets recouvre l'ensemble des actions à mener au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien pour réduire l'ensemble de ses impacts sur l'environnement.

À Paris, cela se traduit par différentes actions engagées au sein de la municipalité et l'élaboration d'un plan global de prévention des déchets. Il constituera le cœur de l'action municipale pour les prochaines années.

## FAITS MARQUANTS EN 2005

- Mise en place de la collecte sélective bihebdomadaire à partir d'octobre 2005 : pour répondre à l'adhésion toujours croissante des Parisiens au tri, la Ville de Paris a revu dans sa totalité l'organisation du plan de ramassage des déchets ménagers afin de mettre en place, à moyens constants, une collecte bihebdomadaire des déchets recyclables sur tout Paris, qui s'achèvera en mai 2006.
- Renégociation en octobre 2005 des marchés de collecte, qui se traduira en 2006 par un coût unique de collecte (ordures ménagères / déchets recyclables)
- Après l'expérience réussie dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, mise en place d'une collecte spéciale 5 jours / semaine des cartons d'emballages des commerçants grossistes du 2<sup>e</sup>.

# LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

## Les actions :

- Au sein de la Ville, mise en place de nouveaux dispositifs pour mener une politique d'achats responsables : préparation d'un guide des achats publics responsables, accompagné d'une formation spécifique, diffusion des bonnes pratiques grâce à la création d'une page intranet sur le thème, développement du principe de réutilisation avec la préparation d'un marché de reconditionnement des matériels informatiques, et valorisation optimale des déchets produits.
- 2<sup>e</sup> édition de la page web « Noël Zéro déchet » sur paris.fr, en décembre
- Distribution au public de sacs à commission réutilisables à l'occasion de "la Fête des marchés" en mai 2005.
- Succès de la diffusion de l'autocollant Stopub, fin 2004 via le journal municipal « À Paris » : près de 15 % des Parisiens l'ont apposé ce qui a permis, en 2005, de réduire de 1 000 tonnes environ la quantité de publicités dans la poubelle parisienne.
- Campagne d'affichage menée par Eau de Paris pour promouvoir l'eau du robinet, régulièrement contrôlée et d'excellente qualité et surtout génératrice de zéro déchet.

## Le plan :

La concertation lancée en 2004 et qui a rassemblé les associations, les organismes institutionnels et les services municipaux pour co-élaborer un plan global de prévention des déchets pour Paris s'est poursuivie tout au long de l'année 2005 et a permis d'aboutir à une série de propositions autour de trois axes :

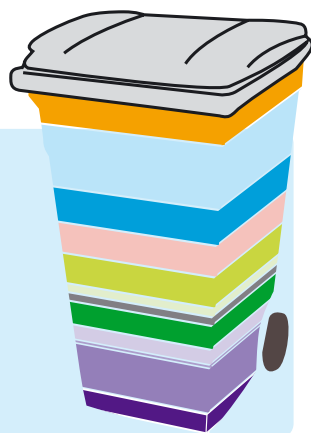
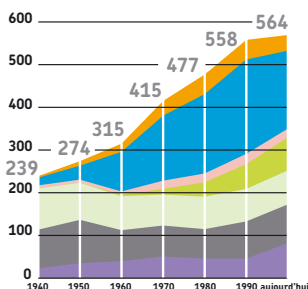
- Développer une administration exemplaire, responsable dans ses achats publics et dans la gestion des biens et des fournitures qu'elle utilise.
- Faire changer les comportements des Parisiens pour produire moins de déchets.
- Mettre en place une gestion plus durable des déchets, donnant la priorité à la prévention, à la réutilisation et au tri comme alternative aux filières classiques de traitement.

# Les déchets à Paris

## > LE GISEMENT

### ■ COMPOSITION DE LA POUBELLE PARISIENNE

En kg par habitant :



La production de déchets depuis 1940

La composition de la poubelle parisienne est reconstituée à partir de l'analyse du contenu des différents bacs, ramenée au tonnage de chaque collecte.

### ■ PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR ARRONDISSEMENT

Arrondt.	Population	Production totale (en kg/hab/an)	Arrondt.	Population	Production totale (en kg/hab/an)
1 <sup>er</sup>	16 888	1 493	11 <sup>e</sup>	149 102	549
2 <sup>e</sup>	19 585	1 435	12 <sup>e</sup>	136 591	504
3 <sup>e</sup>	34 248	694	13 <sup>e</sup>	171 533	467
4 <sup>e</sup>	30 675	770	14 <sup>e</sup>	132 844	488
5 <sup>e</sup>	58 849	612	15 <sup>e</sup>	225 362	468
6 <sup>e</sup>	44 919	767	16 <sup>e</sup>	161 773	551
7 <sup>e</sup>	56 985	685	17 <sup>e</sup>	160 860	509
8 <sup>e</sup>	39 314	1 636	18 <sup>e</sup>	184 586	494
9 <sup>e</sup>	55 838	807	19 <sup>e</sup>	172 730	470
10 <sup>e</sup>	89 612	611	20 <sup>e</sup>	182 952	437
<b>TOTAL</b>			<b>2 125 246</b>		<b>564</b>

Le ratio kg/hab/an inclut déchets ménagers et professionnels collectés par la Mairie de Paris, (cf. tableau ci-contre sur l'organisation générale de l'élimination des déchets par les collectivités), ce qui explique des disparités notables dans les arrondissements à forte activité économique mais à faible population tels que les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements.

Ainsi, on estime à 400 000 tonnes, soit 1/3 des déchets collectés par la Ville, les déchets produits uniquement par les entreprises et commerces de la Capitale. En ôtant cette part non négligeable dans le calcul, le poids de déchets produit annuellement par Parisien serait égal à **371 kg/personne**.

# > L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

## ■ L'ORGANISATION GÉNÉRALE

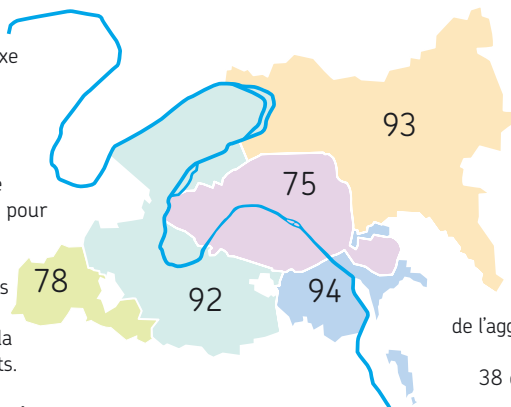
Déchets ménagers et assimilés					
Déchets de la collectivité	Déchets des ménages			Déchets assimilés	
Déchets des espaces verts, des services administratifs	Déchets encombrants et déchets dangereux	Déchets issus de la poubelle des ménages		Déchets des artisans et commerçants collectés avec les ordures ménagères	Déchets industriels banals collectés séparément
		Collecte sélective du verre, des vieux papiers, des emballages et des petits appareils électriques	Ordures ménagères non triées		
<b>Déchets collectés par la Ville de Paris</b>					

**La Ville de Paris**  
collecte les déchets



**Le SYCTOM**  
de l'agglomération  
parisienne  
traite les déchets

Le Conseil de Paris vote la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale des professionnels pour l'enlèvement des déchets non ménagers (contrats DNM) et la Ville de Paris organise la collecte des déchets.



Le SYCTOM de l'agglomération parisienne (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) a été créé en 1984. La Ville de Paris et 84 autres communes lui ont délégué leurs compétences de traitement des ordures ménagères.

Le Comité du SYCTOM de l'agglomération parisienne, présidé par François Dagnaud, comprend 38 élus dont 12 conseillers de Paris.

**Population desservie à Paris :**  
2 125 246 habitants

**Population desservie par le SYCTOM :**  
5 360 000 d'habitants

# La collecte

À Paris, l'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la Protection de l'Environnement. En 2005, les services municipaux ont ainsi assuré en régie la collecte dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. La collecte des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements a été assurée en organisation mixte à la suite de la remunicipalisation de ces prestations ; celles des autres arrondissements étant réalisée par des entreprises privées.

## > LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

En 2005, la collecte des déchets des ménages s'est faite :

### soit en porte-à-porte :

- pour les ordures ménagères et assimilées > bacs à couvercles verts ramassés quotidiennement
- pour le verre > bacs à couvercle blanc ramassés une fois par semaine
- pour les autres déchets recyclables (papier, carton, bouteilles plastiques, etc.) > bacs à couvercle jaune ramassés en général une fois par semaine, 2 fois à compter du 31/10 pour les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, et à compter du 19/12 pour les 2<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements.

Dans ces 3 cas, les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés, mis à disposition par la Ville de Paris dans l'ensemble des immeubles. Le volume de ces bacs varie entre 120 et 750 litres et la dotation par immeuble est fonction des besoins constatés.

### soit en apport volontaire :

- pour le verre > colonnes à verre situées sur la voie publique
- pour les déchets recyclables, les encombrants et les produits toxiques > apport dans les cinq déchetteries de la Ville

### soit sur appel :

- pour les encombrants et pour les produits dangereux > prise en charge à domicile par les services de propreté sur rendez-vous auprès des divisions de propreté ou du serveur Paris Info Mairie 39 75.

## > NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS

### ■ RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉCHETS

	2003	2004	2005
<b>Ordures ménagères et assimilées</b>	<b>1 016 769</b>	<b>1 014 731</b>	<b>998 009</b>
Déclassement de CS (Collecte Sélective) en OM	3 031	7 904	7 883
Ordures ménagères (bac à couvercle vert)	913 931	921 042	905 826
Déchets des marchés	17 100	18 100	18 400
Autres déchets collectés sur la voie publique	74 377	58 571	57 874
Déchets des services de la Ville de Paris	8 330	9 114	8 026
<b>Déchets recyclables (hors verre)</b>	<b>51 007</b>	<b>54 960</b>	<b>57 296</b>
<b>Verre (bac à couvercle blanc et colonnes)</b>	<b>48 089</b>	<b>51 396</b>	<b>52 880</b>
<b>Encombrants</b>	<b>67 521</b>	<b>67 097</b>	<b>83 416</b>
Des ménages (collecte voie publique et apport en déchetterie)	64 101	62 906	79 116*
Des services municipaux	3 420	4 191	4 300
<b>Déchets verts des services municipaux</b>	<b>9 557</b>	<b>9 268</b>	<b>6 933</b>
<b>Déchets toxiques</b>	<b>152</b>	<b>207</b>	<b>286</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 785</b>	<b>1 203 902</b>	<b>1 198 820</b>

\* Le mode de calcul a été modifié par rapport à l'an dernier car une partie des tonnages était comptabilisée deux fois

## ■ LES ORDURES MÉNAGÈRES : COMPOSITION DU BAC VERT

La composition du bac parisien à couvercle vert (ordures ménagères)

Verre	6,09 %
Papiers	23,25 %
Cartons	12,15 %
Métaux	2,98 %
Plastiques	11,49 %
Déchets fermentescibles	13,30 %
Fines < 20 mm	16,54 %
Déchets spéciaux (DMS, petit DEEE)	0,61 %
Textiles	2,40 %
Textiles sanitaires	4,30 %
Déchets non classables	5,91 %
Composites	0,98 %



La composition du contenu du bac vert est analysée selon un MODECOM (méthode de caractérisation des OM mise au point par l'ADEME)

## ■ LES DÉCHETS RECYCLABLES : COMPOSITION DU BAC JAUNE

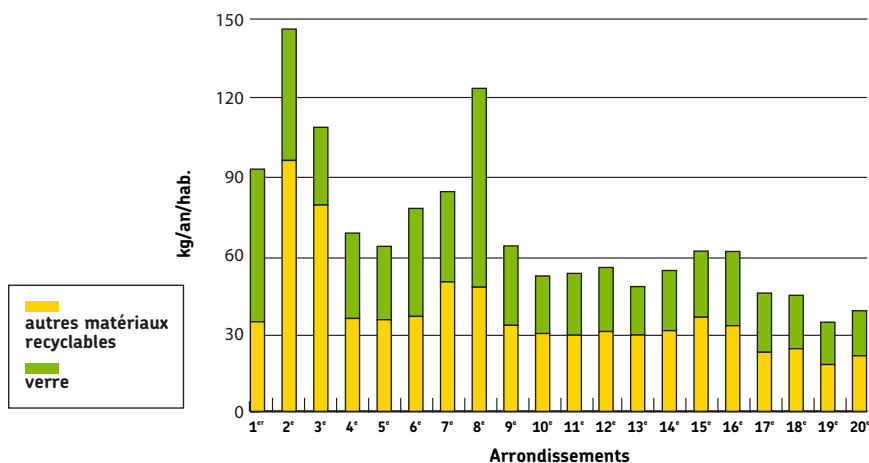
La composition du bac parisien à couvercle jaune (déchets recyclables)

Verres	0,7 %
Papiers	45,3 %
Cartons	14,1 %
Métaux	1,2 %
Plastiques	5,1 %
Petit électroménager	0,9 %
Refus de tri	32,7 %



## ■ RÉPARTITION DES MULTIMATÉRIAUX ET DU VERRE

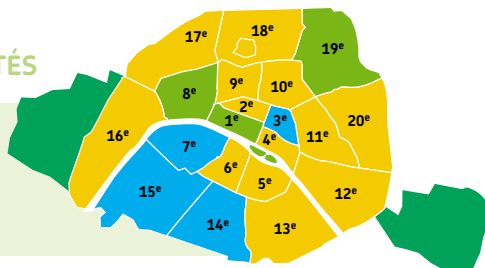
Répartition par arrondissement des déchets recyclables collectés (en kg/an/habitant)





## ■ PART DES DÉCHETS RECYCLABLES SUR LE TOTAL DES DÉCHETS COLLECTÉS

- moins de 8 % : 1<sup>er</sup>, 8<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>
- au-dessus de 12 % : 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>.
- de 8 à 12 % : les autres



Dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements, où la part des déchets professionnels dans la poubelle est très importante en raison d'une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective de papier-cartons 5 jours par semaine pour les emballages des commerçants grossistes a permis d'augmenter de façon significative les performances de tri de l'arrondissement.

## ■ BILAN DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Année	2003	2004	2005
Déchets recyclables (hors verre)	25,5	29,6	30,7
Verre	22,3	24,2	24,9

### Évolution des performances de tri en kg/hab

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), a pour but d'organiser une gestion rationnelle des déchets ménagers sur la base d'un diagnostic de l'existant, d'objectifs à atteindre et de contraintes et de potentialités définies. Outil de coordination et de programmation, le PDEDMA fixe les objectifs de recyclage et de valorisation à différentes échéances, ainsi que les collectes et équipements à mettre en place pour les atteindre.

Le PDEDMA a été approuvé par le Préfet de Paris (qui est également Préfet de la Région Île-de-France) par arrêté n° 2001-289-1 du 16 octobre 2001 après avis du Conseil de Paris et des conseils généraux des départements limitrophes et après enquête publique. Ses objectifs, fixés pour une période de 5 ans, soit jusqu'à 2005, étaient la réduction de la part de déchets ménagers incinérés et mis en décharge et l'accroissement significatif du recyclage.

La récente loi sur la décentralisation (loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), prévoit que la compétence et l'élaboration des plans départementaux d'élimination des déchets soient confiées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour la région Île-de-France, au conseil régional. C'est donc désormais un plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) qui sera élaboré.

Objectifs du PDEDMA	MM	Verre
Ménagers	65 000 (30,6 kg/hab)	35 000 (16,5 kg/hab)
Non ménagers	60 000 (28,2 kg/hab)	25 000 (11,8 kg/hab)
<b>TOTAL</b>	<b>125 000 (58,8 kg/hab)</b>	<b>60 000 (28,3 kg/hab)</b>

### Les objectifs 2005, fixés en 2001, ont été atteints pour la collecte des multimatériaux des ménages.

Les bonnes performances des années passées, confirmées en 2005, ont motivé la mise en place d'une collecte bihebdomadaire des bacs jaunes pour les ménages à l'automne 2005, rendue nécessaire compte tenu de la forte participation des Parisiens au tri. Les premiers résultats font apparaître au 31/12/2005 une augmentation de 25 % du contenu des bacs jaunes sur les arrondissements concernés par le nouveau dispositif.

L'extension de la collecte des multimatériaux pour les professionnels est à l'étude : des expérimentations effectuées dans certains arrondissements à forte activité économique ont montré un potentiel d'augmentation intéressant.

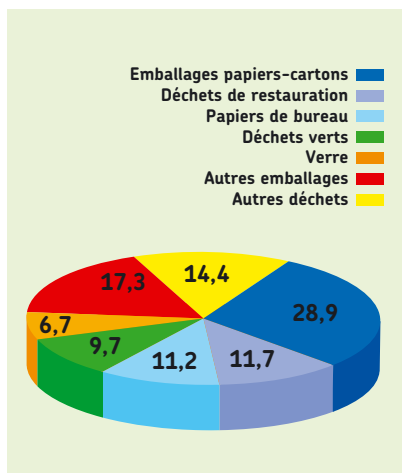
Concernant le verre, les objectifs pour la collecte sélective des ménages ont été largement dépassés (20,2 kg/hab contre 16,5 kg/hab prévus) grâce à la mise en place de la collecte en porte-à-porte en 2002. En revanche, les objectifs pour le verre non ménager n'ont pas été atteints (10 000 t collectées en 2005).

Une étude supplémentaire a révélé que le gisement avait été quelque peu surestimé (25 000 et non 50 000 t) et que le délai pour atteindre les objectifs serait supérieur à la période de 5 ans initiale. C'est dans la perspective d'optimiser ces résultats qu'avait été lancée fin 2004 une étude auprès de 1 600 gros producteurs de verre (en majorité les métiers de la restauration). Le résultat de cette étude a donné lieu à la révision des dotations en bacs à verre des établissements concernés ainsi qu'à la diffusion d'autocollants pour assurer une meilleure information et donc un meilleur tri en interne.

## ■ LES DÉCHETS NON MÉNAGERS

À Paris, on estime leur gisement à 400 000 tonnes. Sur le plan réglementaire, l'élimination de ces déchets relève de la responsabilité des entreprises. Toutefois, pour des raisons de commodité, la Ville de Paris propose un service payant de collecte de ces déchets en même temps que la collecte des ordures ménagères. Les déchets sont stockés dans des bacs spéciaux (bacs à couvercle beige).

Au-delà d'une franchise de 330 l, le prix est calculé en fonction du volume produit. En 2005, le nombre de contrats DNM mis en œuvre par la Ville de Paris se monte à 2 800 pour un volume équivalent à 120 000 t. Concernant leurs déchets valorisables (papiers, cartons, plastiques) les professionnels peuvent intégrer et participer à la collecte sélective existante des déchets recyclables. Par ailleurs, la Ville a mis en place quelques collectes sélectives dédiées dans certains quartiers spécifiques des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements à très forte concentration d'activités de bureau ou de commerces.



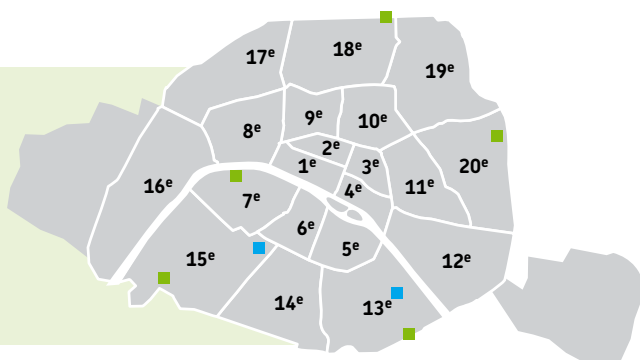
## ■ LA GESTION DES ENCOMBRANTS ET PRODUITS TOXIQUES

### L'apport volontaire en

La Ville de Paris met à disposition des Parisiens, outre la prise en charge à domicile, 5 déchetteries et 2 espaces propreté en accès gratuit. Ces espaces de collecte permettent, d'une part, la récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants, en vue de leur valorisation en filière de recyclage ou en centre de tri et d'autre part, de collecter les produits toxiques (batteries automobiles, piles, etc.) pour pouvoir les acheminer vers les filières de traitement spécialisées, empêchant la dispersion des produits toxiques par dépôt sauvage ou par incinération.

■ **Déchetterie :** lieu clos et gardé destiné aux objets encombrants, aux déchets recyclables et aux déchets toxiques.

■ **Espace propreté :** équipement destiné au tri, de taille réduite.



La société EPES gère 3 des 5 déchetteries parisiennes jusqu'en janvier 2006, les 2 autres relevant de la gestion municipale.

## ... ou la prise en charge à domicile

Pour les Parisiens qui ne peuvent se rendre en déchetterie, ils peuvent demander l'enlèvement à domicile de leurs objets encombrants (dans la limite d'un volume de 3 m<sup>3</sup>) en téléphonant au centre d'appel de la Mairie au 3975 ou au service de propreté de l'arrondissement. Les objets ainsi collectés par les agents municipaux sont ensuite acheminés vers le centre de tri des encombrants ou la déchetterie la plus proche. Une réorganisation de ce service a permis, fin 2005, de proposer un enlèvement à la 1/2 journée (contre 24 à 48 h précédemment). En 2006, les Parisiens pourront bénéficier également de ce service en saisissant directement leur demande sur le site [www.paris.fr](http://www.paris.fr), grâce notamment au déploiement d'un logiciel de gestion centralisée et commun à tous les opérateurs (3975, services de propreté locaux, [www.paris.fr](http://www.paris.fr)). La collecte des DTQD est effectuée, sur appel, par des agents municipaux formés à la manipulation des matières dangereuses, au moyen de véhicules spécialement équipés pour le transport des matières dangereuses (cuve de rétention, filtre à air, extincteurs). Ces déchets sont regroupés et triés au centre du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP), puis dirigés vers un centre de traitement spécialisé.

Afin de mieux faire connaître le service d'enlèvement à domicile et donc de limiter les dépôts sauvages, une affiche sur les encombrants a été éditée dans le cadre de la campagne sur la propreté lancée en septembre 2005. Une signature PARIS PROPRE ENSEMBLE y soulignait que sans coopération entre les agents municipaux et les usagers de l'espace public rien n'est possible. Cette affiche qui a constitué la 4<sup>e</sup> de couverture du numéro d'octobre – novembre du journal « À Paris », a été mise en place sur le réseau municipal pendant deux semaines. La campagne a ensuite été relayée pendant plusieurs mois sur les panneaux équipant les flancs des bennes qui effectuent la collecte des déchets ménagers. Une information a été également mise en ligne sur [paris.fr](http://paris.fr).

## Bilan global résultant de l'apport volontaire en déchetteries et de l'enlèvement à domicile (hors DTQD).

MODE DE COLLECTE	TYPE DE DECHETS	TONNAGES COLLECTES
Apport volontaire en déchetterie	Objets encombrants	14 681 tonnes
	Ferrailles-métaux	2 253 tonnes
	Papiers-cartons	1 373 tonnes
	Gravats	2 560 tonnes
	TOTAL Apport volontaire	20 867 tonnes
Enlèvement à domicile et ramassage dépôts sauvages sur voie publique	Objets encombrants	55 704 tonnes
	Gravats	2 545 tonnes
<b>TOTAL</b>		<b>79 116 tonnes</b>

- les objets encombrants des ménages, 70 385 tonnes en 2005, sont dirigés vers les centres de tri du SYCTOM pour la récupération de certains matériaux
- les ferrailles sont acheminées directement vers les filières spécifiques de recyclage.
- les gravats (des particuliers) font l'objet d'un tri dans des centres dédiés.

Pour améliorer les performances du recyclage et limiter l'enfouissement, la Ville de Paris prévoit de multiplier le nombre de déchetteries, en créant des structures de proximité de plus petite échelle, intégrées dans le paysage urbain, et de développer un système de ressourceries associées à ces déchetteries.

## Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Le 20 juillet 2005, la directive européenne en matière d'élimination des Déchets des Équipements Électriques et Électroniques a été transposée en droit français (décret n° 2005-829). Elle impose l'obligation aux producteurs de prendre en charge l'élimination et aux distributeurs, pour tout achat d'un produit neuf, de récupérer l'ancien équipement. Toutefois, les dispositifs prévus par le décret n'ont pas été mis en place en 2005.

## > LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

### ■ LES AGENTS : LES DIFFÉRENTS MÉTIERS ET LA FÉMINISATION

Répartition	Régie		Entreprises
	Hommes	Femmes	
Éboueurs	4722	119	310
Conducteurs	661	2	312
Chefs d'équipes	548	11	2
Encadrement (maîtrise)	326	14	48
Encadrement sup	56	15	
<b>TOTAL</b>	<b>6313</b>	<b>161</b>	<b>672</b>

### ■ LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE :

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter.
- Les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuit, horaires, moyens matériels nécessaires).
- Les médiateurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri.

### ■ LA FÉMINISATION DES MÉTIERS DE LA PROPRETÉ


Le service technique de la propreté de Paris, comme tout secteur à caractère essentiellement technique, présente un faible taux de féminisation. Pourtant, depuis 2002, et l'ouverture aux femmes du métier d'éboueur, la part de femmes en poste ne cesse d'augmenter.

En 2005, elles sont 119 à exercer les fonctions d'éboueure et sont toujours plus nombreuses à postuler. Pour accueillir au mieux ces agents d'un « genre nouveau », les ateliers sont progressivement adaptés, notamment par la réalisation de vestiaires et sanitaires séparés (10 en 2005). Les travaux engagés permettront l'accueil de 196 femmes à la fin de 2006, 300 à fin 2007.

À ce jour, le service de propreté ne compte que 2 conductrices. Aussi, pour offrir aux femmes éboueures l'opportunité de se diriger vers ce corps de métier, le temps d'ancienneté pour bénéficier de la formation interne aux permis poids lourds a été ramené de 5 à 3 ans.

## ■ IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES

- arrondissements collectés par les services municipaux en 2004
- arrondissements collectés par une entreprise privée en 2004

 Ateliers mixtes (6)

● Ateliers locaux de personnel de propreté

▲ Ateliers de petits engins (nettoisement des trottoirs et collecte des encombrants)



 Garages de bennes

- Terrains ou points relais (fixes et mobiles): espaces à l'usage des services techniques de la Ville, pour y transférer les encombrants collectés par les porteurs.



## LES VÉHICULES

**collecte MM** : 285 sorties hebdomadaires pour les déchets recyclables des particuliers, contre 233 en 2004, la différence provenant de la mise en place de la collecte sélective bihebdomadaire avant le 31/12/05 sur les ards 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> (le 3<sup>e</sup> arrondissement était déjà en collecte sélective bihebdomadaire fin 2004), auxquelles s'ajoutent 15 sorties pour les papiers et cartons des professionnels ou administrations, soit au total 300 sorties.

**collecte verre** : 147 sorties hebdomadaires, dont 35 pour les Gros producteurs de verre (GPV)

## Des véhicules moins polluants

La Ville de Paris s'est engagée depuis 2001 dans la diminution de la pollution due à son parc de véhicules et notamment aux véhicules de collecte.

### Les différentes mesures prises :

- acquisition\* par la régie de bennes fonctionnant au GNV et incitation financière des prestataires privés à s'équiper du même type de véhicules. Pour les autres véhicules de propreté (petits utilitaire ou engins de nettoyage), l'acquisition de véhicules au GNV a également été privilégiée.

Le GNV est une énergie peu polluante, de la production à l'utilisation : sa combustion dans un moteur thermique produit ainsi 25% en moins de CO<sub>2</sub> (gaz contribuant à l'effet de serre) par rapport aux carburants classiques, elle n'émet ni odeur ni fumées, ni benzène, ni toluène, ni butadiène, nocifs pour la santé. Le GNV permet une réduction sensible des nuisances sonores grâce aux très faibles vibrations émises par le moteur (moins 50%). Il contribue aussi au confort et au bien-être des utilisateurs de véhicules mais aussi des riverains. Bien que présentant un surcoût d'environ 20% par rapport aux bennes fonctionnant au gazole, l'achat de bennes GNV fait l'objet de subventions de la Région Île-de-France. Cette différence est donc intégralement compensée.

\* Véhicules GNV livrés en 2005 = 84 bennes (80 bennes de collecte des déchets + 4 bennes d'enlèvement des encombrants) + 24 laveuses.

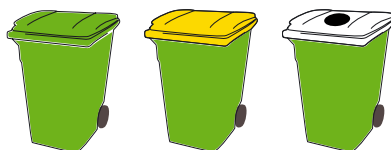
- optimisation des circuits et dispositifs de collecte

### Les résultats obtenus fin 2005 :

- 45% du parc régie et 45% du parc privé sont équipés de bennes au GNV
- l'indice de pollution générée par les bennes a été divisé par 6 en 5 ans

## ■ LES BACS DE COLLECTE ET LES COLONNES À VERRE

Les bacs sont mis gratuitement à la disposition des ménages par la Ville de Paris, et moyennant versement d'une redevance pour la collecte des entreprises sous contrats. Ils sont réparés ou remplacés sur simple demande.



### Parc de conteneurs au 31/12/2005

MIS GRATUITEMENT A DISPOSITION DES MENAGES						Attribués aux professionnels en contrat avec la Ville	
Bacs à couvercle vert (OM)		Bacs à couvercle jaune (MM)		Bacs à couvercle blanc (verre)		Bacs à déchets non ménagers (DMM)	
Nbre	Volume*	Nbre	Volume*	Nbre	Volume*	Nbre	Volume*
241 669	63 789 750	97 249	25 736 430	54 590	8 646 630	14 822	5 756 880

\* en litres

Les bacs sont fournis par deux sociétés : CITEC et Plastic Omnium qui en assurent également la maintenance et le renouvellement

	arrondissements	Fin du marché
CITEC Environnement	5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> -11 <sup>e</sup> -12 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup>	mars 2008
	8 <sup>e</sup> et 17 <sup>e</sup>	décembre 2009
PLASTIC OMNIUM	1 <sup>er</sup> -2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> -7 <sup>e</sup> -15 <sup>e</sup>	décembre 2007
	9 <sup>e</sup> -10 <sup>e</sup> -13 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup>	septembre 2008
	14 <sup>e</sup> -18 <sup>e</sup> -19 <sup>e</sup>	décembre 2009

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des déchets à Paris, les services de propreté avaient équipé en 2003 les bacs à couvercle jaune d'autocollants en **braille** permettant aux personnes non voyantes d'identifier ce bac et ainsi de pouvoir trier leurs déchets. Ces autocollants se révélant fragiles sur la durée, il a été demandé aux fournisseurs de bacs, début 2005, de faire directement graver les couvercles des bacs. La mise en place de ces nouveaux bacs se fait depuis au fur et à mesure des remplacements des bacs détériorés.

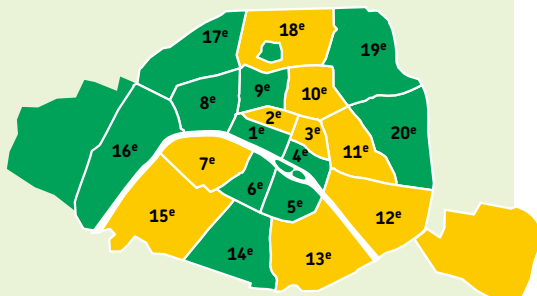
### Colonnes à verre :

985 colonnes à verre, insonorisées à 92 %, sont à disposition des Parisiens sur la voie publique dans tout Paris. Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé) qui sert 65% des habitations. Le dispositif d'insonorisation a été un critère déterminant dans le choix de ces colonnes.

### Horaires de collecte :

Les collectes d'ordures ménagères et de produits recyclables (sauf verre) ont lieu dans la même tranche horaire.

Globalement la collecte s'effectue pour moitié le matin, et pour moitié en soirée. Lors des réorganisations progressives, les collectes matinales des ordures ménagères ont été réparties sur toute la tranche horaire au lieu de se trouver concentrées en début de matinée. Cette réorganisation, tout en permettant une économie substantielle de moyens, a permis de réduire, avant 6 heures, l'impact des nuisances sonores liées aux contraintes matinales.

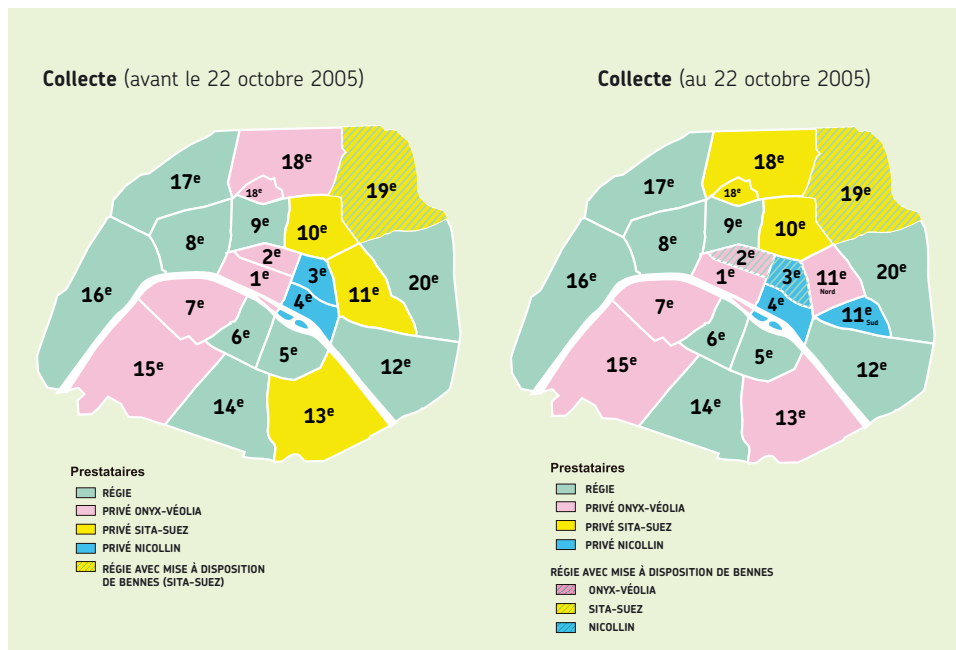


#### le matin ou le soir.

- Le matin : 6 heures - 12 heures
- Le soir : 17 heures - 23 heures

## ■ LES SOCIÉTÉS PRIVÉES ASSURANT UNE PARTIE DE LA COLLECTE

Sur la moitié des arrondissements, la collecte est confiée à des entreprises privées. Les marchés, conclus pour 3 ans, ont été renégociés au cours de l'année 2005. La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables relève donc de prestataires privés pour les arrondissements suivants : 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>. Trois arrondissements (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>) ont été remunicipalisés, les prestations privées se réduisant à la mise à disposition des bennes.



### La collecte du verre

La collecte du verre est assurée par des prestataires privés.

Collecte du verre	Prestataire	Fin du marché
<b>Colonnes (collecte + maintenance)</b>		
Tout Paris	PATE	juin 2007
<b>En porte-à-porte</b>		
1 <sup>er</sup> -2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> -11 <sup>e</sup> -12 <sup>e</sup> -19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup>	SITA	décembre 2006
9 <sup>e</sup> -10 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> -17 <sup>e</sup> -18 <sup>e</sup>	SEPUR	décembre 2006
5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> -7 <sup>e</sup> -8 <sup>e</sup> -13 <sup>e</sup> -14 <sup>e</sup> -15 <sup>e</sup>	DRAGUI TRANSPORTS	décembre 2006



# Le traitement

Le traitement des déchets collectés par la Ville de Paris est confié pour la plus grande partie au SYCTOM de l'agglomération parisienne, à l'exception du verre, repris directement par la société Saint-Gobain, et des ferrailles et gravats acheminés directement dans les filières de traitement.

**Au sein du SYCTOM, le traitement s'appuie sur 3 types d'installations :**

## Les usines d'incinération

Elles réduisent le tonnage des déchets de 2/3 et produisent, à partir de la combustion, de la vapeur permettant de chauffer l'équivalent de 400.000 logements, et de l'électricité. > C'est la valorisation énergétique. Les usines d'incinération du SYCTOM sont situées à Saint-Ouen, Issy-les Moulineaux et Ivry Paris-XIII.

## Les centres de tri

Ils reçoivent les déchets triés par les habitants, et les objets encombrants collectés en déchetterie. Ces déchets sont alors séparés par type de matériau et dirigés vers les filières de recyclage. > C'est la valorisation matière. Les centres de tri du SYCTOM se trouvent à Ivry-Paris XIII, Romainville et Nanterre.

## Les centres de stockage de déchets ultimes (ou CSDU)

Ils recueillent les déchets dits « ultimes » c'est-à-dire qui ne peuvent être incinérés ou valorisés. Ces déchets enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane) récupéré pour produire de l'électricité. Les CSDU sont classés en 2 catégories : CSDU 1 = déchets spéciaux ou toxiques et CSDU 2 = déchets ménagers et assimilés.

Le SYCTOM de l'agglomération parisienne dispose également d'un centre de transfert (à Romainville) qui permet de réguler le flux des déchets en les orientant vers les différents centre de traitement.

La politique du SYCTOM en matière de traitement des déchets s'articule autour des points suivants : diversifier les modes de valorisation des déchets, diminuer les pollutions, développer le recours aux modes de transport alternatif et réduire la quantité de déchets à traiter.

Par ailleurs, le SYCTOM a mis en place, depuis 2004, des Commissions locales d'information et de sécurité (CLIS) qui ont pour vocation d'informer annuellement et de façon transparente sur le fonctionnement de ses usines d'incinération.

## > RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR FILIÈRE DE TRAITEMENT

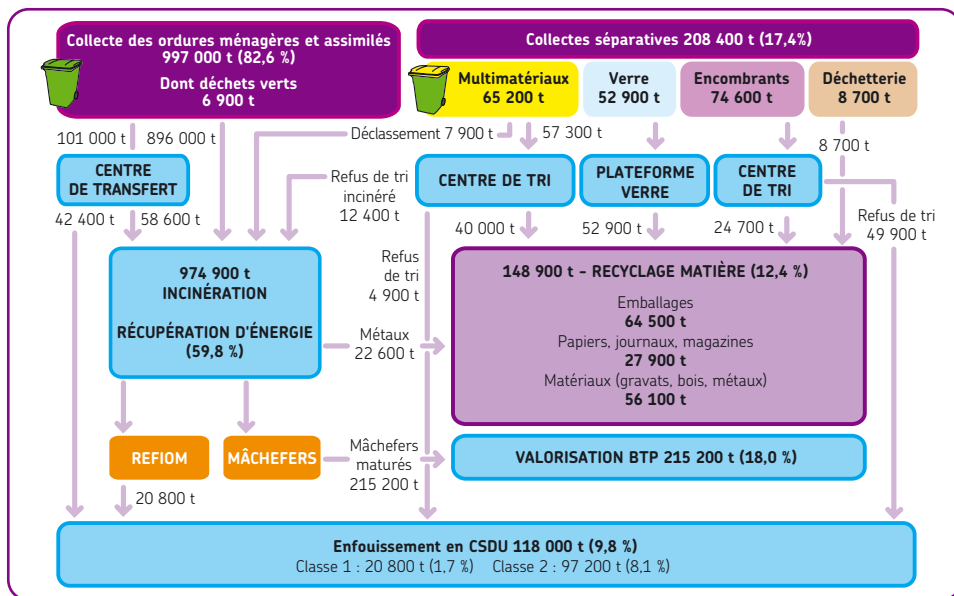
### ■ RÉPARTITION EN ENTRÉE DE FILIÈRE

	2003		2004		2005	
	Paris	SYCTOM	Paris	SYCTOM	Paris	SYCTOM
Recyclage <sup>(1)</sup>	14 %	16,1 %	15 %	18,9 %	17,4 %	18,9 %
Incinération <sup>(2)</sup>	82,3 %	75,5 %	82 %	74,3 %	79,6 %	73,5 %
CSDU	3,7 %	8,4 %	3 %	6,8 %	3 %	7,7 %

<sup>(1)</sup> La part recyclage englobe la collecte sélective, la collecte des encombrants et les déchetteries faisant l'objet d'un tri.

<sup>(2)</sup> Après incinération, valorisation matière des mâchefers, des ferrailles et de l'aluminium.

## ■ SCHEMA DE TRAITEMENT ET DE DEVENIR DES DECHETS PARISIENS



En comparant le bilan de valorisation des déchets en 2005 par rapport à la situation en 1998 et les objectifs du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, on constate que le taux de valorisation matière effective a doublé et que le taux de valorisation global (énergétique et matière) a progressé pour atteindre 90 %.

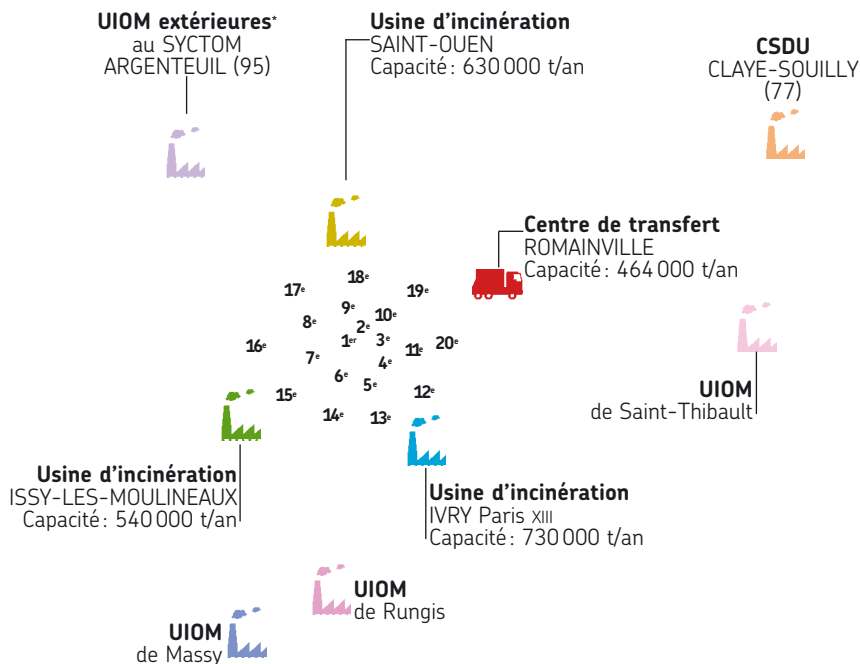
Filière de traitement	Situation en 1998	Situation en 2005	Objectifs 2005 du PDEMA
Incinération	59,4 %	59,8 %	48 %
Valorisation des mûres	21 %	18,0 %	24 %
Valorisation matière	5,9 %	12,4 %	22 %
Enfouissement	13,7 %	9,8 %	6 %

Toutefois, les objectifs de valorisation matière fixés dans le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés n'ont pas été atteints. Ils comprenaient en effet la mise en place du tri à la fois des déchets ménagers et des déchets non ménagers.

Or la priorité a été donnée à la collecte sélective des déchets des ménages depuis 2001.

Pour les déchets non ménagers, la meilleure organisation en terme de coût et d'efficacité pour une collecte sélective des déchets non ménagers sera recherchée dans les années à venir.

## > BASSINS VERSANTS ET LIEUX DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES PARISIENNES



## > LES RÉSULTATS DE L'INCINÉRATION EN 2005 AU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Centres d'incinération	Total 2003	Total 2004	Total 2005
<b>Total incinéré</b>	<b>1 955 903 t</b>	<b>1 983 942 t</b>	<b>1 929 084 t</b>
<b>Sous-produits valorisés</b>	3 centres SYCTOM uniquement	3 centres SYCTOM uniquement	3 centres SYCTOM uniquement
Électricité	323 829 MW/h	351 990 MW/h	331 242 MW/h
Vapeur	4 710 926 t	4 759 380 t	3 714 209 t
Mâchefers	444 595 t	448 690 t	425 869 t
Ferrailles	43 857 t	41 940 t	42 176 t
Aluminium	2 660 t	1 790 t	2 543 t
<b>Résidus non valorisés REFIOM (destinés à l'enfouissement en CSDU1)</b>			
Boues d'épuration			
Cendres	42 805 t	50 220 t	41 132 t

\* données arrondies

L'électricité produite à partir de l'incinération est vendue à EDF. La CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) se procure dans les usines d'incinération, la vapeur correspondant à l'alimentation en chauffage de 240 000 équivalents logements.

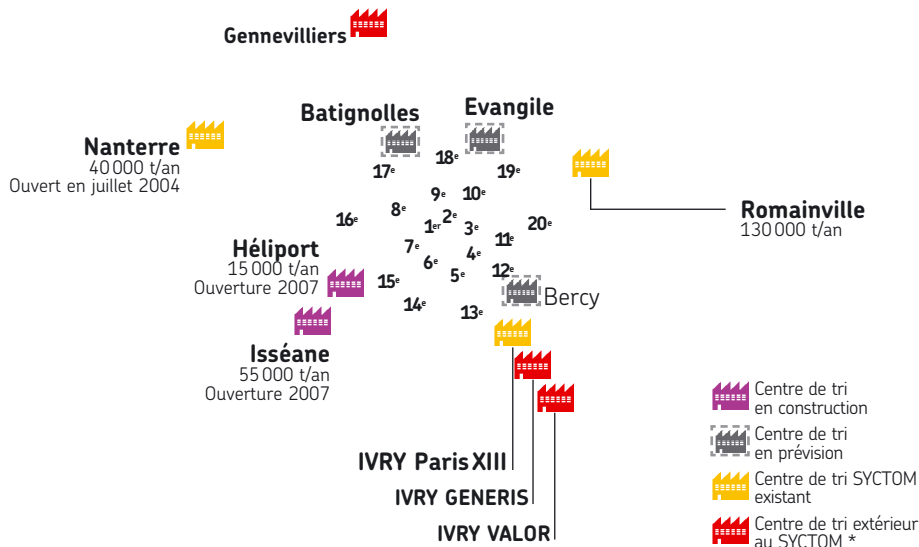
## > LES RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2005 AU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

	2003	2004	2005
<b>TOTAL des déchets triés livrés au SYCTOM (collectes sélectives)</b>	<b>130 146 t</b>	<b>139 870 t</b>	<b>142 513 t</b>
<b>Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage</b>	<b>85 658 t (66 %)</b>	<b>94 620 t (69,50 %)</b>	<b>99 607 t (69,89 %)</b>
Emballages papiers et cartons	11 765 t	15 520 t	19 148 t
Journaux/magazines	46 424 t	51 450 t	53 894 t
Autres papiers et cartons	18 302 t	17 310 t	15 311 t
Emballages en plastique	6 485 t	7 190 t	7 596 t
Métaux ferreux (acier)	1 741 t	2 270 t	2 101 t
Métaux non ferreux (aluminium)	18 t	50 t	50 t
Briques alimentaires	476 t	570 t	773 t
Petit électroménager	153 t	160 t	335 t
<b>Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les CSDU</b>	<b>44 488 t (34%)</b>	<b>45 250 t (30,5%)</b>	<b>42 906 t (30,1%)</b>

\*données arrondies

Les données de ce tableau ne concernent que les déchets contenus dans le bac jaune. Le verre est, pour sa part, recyclé à 100 %, et les encombrants à 33 %, les résidus étant acheminés en CSDU.

## > CENTRES DE TRI ET MULTIFILIÈRES



## > L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Pour se conformer aux normes obligatoires à partir du 28/12/2005, le SYCTOM de l'agglomération parisienne a engagé divers travaux destinés à renforcer le traitement des fumées d'incinération des usines de St Ouen et d'Ivry. Celle d'Issy-les-Moulineaux, trop vétuste, a dû fermer le 28 décembre 2005 (fermeture partielle, définitive le 28 février 2006).

Par ailleurs, et toujours dans l'objectif de limiter les nuisances générées par l'élimination des déchets, une diversification des modes de traitement est mise en œuvre avec le renforcement de la capacité des centres de tri et le développement de la méthanisation : 4 centres de tri parisiens sont en projet dont un, celui de l'héliport (Paris 15<sup>e</sup>), ouvrira ses portes en 2007, et 2 centres de méthanisation, d'une capacité globale de 200 000 tonnes, devraient être implantés en Seine-St-Denis. Le principe de méthanisation s'appuie sur le procédé de dégradation de la matière organique aboutissant à la production d'un biogaz ou méthane qui permet de produire de l'électricité.

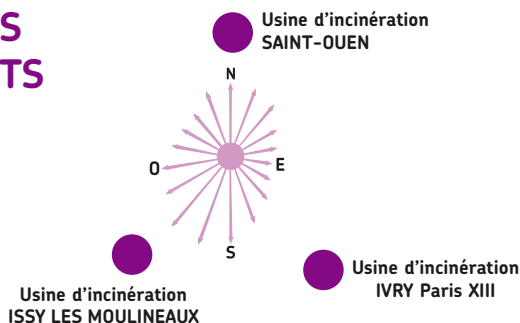
## > ÉCONOMIES DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE RÉALISÉES AU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE GRÂCE À LA COLLECTE SÉLECTIVE

Tonnage envoyé par le SYCTOM en filière de recyclage en 2005	Économies réalisées		
	en matières premières	en CO <sub>2</sub>	et en énergie
2 100 t d'acier	2 980 t de minerai de fer 1 200 t de coke (charbon) 2 290 m <sup>3</sup> d'eau	3 783 t	13 320 MW/h
50 t d'aluminium	110 t de bauxite 450 m <sup>3</sup> d'eau	36,5 t	1 480 MW/h
52 900 t de verre	34 900 t de sable 28 600 m <sup>3</sup> d'eau	21 160 t	57 955 MW/h
7 600 t de plastiques	6 300 m <sup>3</sup> de pétrole 1 858 200 m <sup>3</sup> de gaz naturel 63 700 m <sup>3</sup> d'eau	9 164 t	91 400 MW/h
88 350 t de papier-carton	230 600 t de bois 1 490 500 m <sup>3</sup> d'eau	NC	970 230 MW/h

mode de calcul : logiciel e-tonnes Eco-emballages

## > DIRECTION DES FUMÉES EN FONCTION DES VENTS

Directions des vents enregistrées  
à la station météorologique  
de Paris-Montsouris de 1981 à 2005  
(source : Météofrance-mai 2005).



## > REJETS DANS L'ATMOSPHÈRE EN 2005 DES USINES D'INCINÉRATION DU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Polluants	Réglementation UIOM		Rejets gazeux constatés <sup>3</sup>		
	Normes obligatoires jusqu'au 28/12/05 <sup>1</sup>	Normes obligatoires à partir du 28/12/05 <sup>2</sup>	Saint-Ouen	Issy-les-Moulineaux	Ivry-Paris XIII
Poussières totales	30 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	5 mg/m <sup>3</sup>	30 mg/m <sup>3</sup>	17,8 mg/m <sup>3</sup>
Gaz acides					
Acide chlorhydrique HCl	50 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	1,8 mg/m <sup>3</sup>	0,7 mg/m <sup>3</sup>	2,6 mg/m <sup>3</sup>
Acide fluorhydrique HF	2 mg/m <sup>3</sup>	1 mg/m <sup>3</sup>	0,48 mg/m <sup>3</sup>	0,33 mg/m <sup>3</sup>	0,3 mg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>	300 mg/m <sup>3</sup>	50 mg/m <sup>3</sup>	14 mg/m <sup>3</sup>	23 mg/m <sup>3</sup>	36 mg/m <sup>3</sup>
Carbone organique total COT		10 mg/m <sup>3</sup>			
Métaux lourds					
Cadmium (Cd) + Mercure (Hg)	0,2 mg/m <sup>3</sup>	0,05 mg/m <sup>3</sup>	0,03 mg/m <sup>3</sup>	0,04 mg/m <sup>3</sup>	0,02 mg/m <sup>3</sup>
Autres		0,5 à 1 mg/m <sup>3</sup>			
Cuivre + Manganèse Plomb + Chrome	5 mg/m <sup>3</sup>		0,17 mg/m <sup>3</sup>	0,68 mg/m <sup>3</sup>	0,19 mg/m <sup>3</sup>
Nickel + Arsenic	1 mg/m <sup>3</sup>		0,03 mg/m <sup>3</sup>	0,1 mg/m <sup>3</sup>	0,02 mg/m <sup>3</sup>
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> =NO+NO <sub>2</sub> )		200 mg/m <sup>3</sup> si > 6 t/h	40 mg/m <sup>3</sup>	339 mg/m <sup>3</sup>	284 mg/m <sup>3</sup>
Dioxines / Furanes	10 ng/Nm <sup>3</sup>	0,1 ng/Nm <sup>3</sup>	2,21 ng/Nm <sup>3</sup> (moyenne)	2,85 ng/Nm <sup>3</sup> (moyenne)	2,1 ng/Nm <sup>3</sup> (moyenne)

<sup>1</sup> arrêté ministériel du 20/01/91 pris en application des directives de 1989 imposant une mise en conformité des grosses usines d'incinération avant le 01/12/96.

<sup>2</sup> arrêtés du 20/09/02 transcrivant en droit français la directive européenne 2000/76 du 04/12/2000.

<sup>3</sup> moyennes des 2 mesures réglementaires effectuées par le SYCTOM et des 2 valeurs complémentaires réalisées par l'exploitant, sauf pour les dioxines et furanes pour lesquelles une seule mesure est effectuée.

Selon le Ministère de l'écologie, les trois usines d'incinération ont produit 15,30 ng de dioxines en 2005, soit une réduction de 43 % des émissions par rapport à 2004.

# Les indicateurs financiers

## > DÉPENSES LIÉES À LA COLLECTE EN 2005 : 357,7 M€

### ■ LES DIFFÉRENTS POSTES

On distingue :

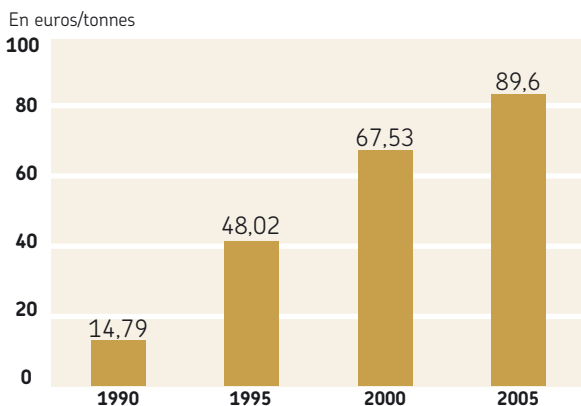
- Les prestations effectuées par des entreprises sous contrat qui s'élèvent à : 90 M€  
et se répartissent de la façon suivante :

	Total versé en 2005	
<b>Collecte des déchets</b>	Suez (SITA)	26,1 M€
	Véolia (CGEA-ONYX)	24,6 M€
	Nicollin	10,1 M€
	Polyurbaine	6,5 M€
	Dragui Transports	2,7 M€
	Sepur	2,1 M€
	Paté	0,95 M€
<b>Fourniture et maintenance des bacs de collecte</b>	Plastic omnium	7,1 M€
	Citec Environnement	4,8 M€
<b>Gestion des déchetteries</b>	EPES	4,8 M€

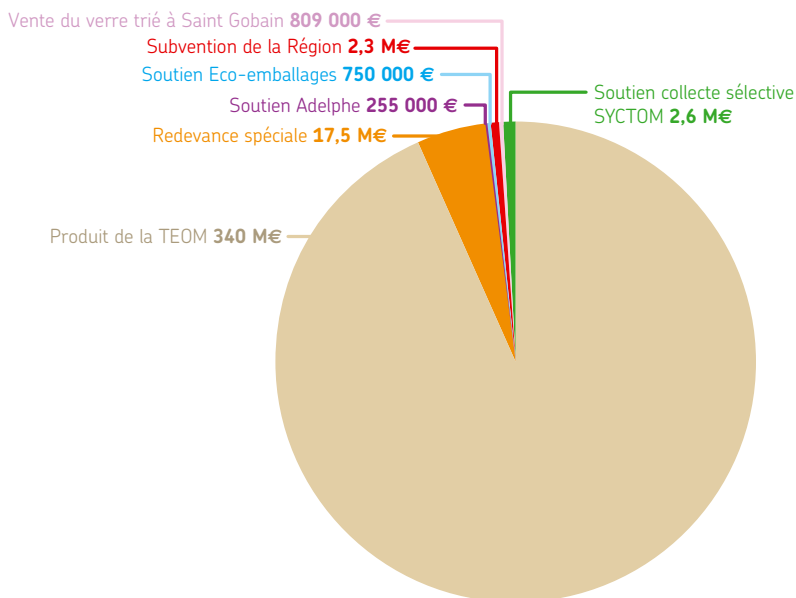
- Les charges de personnel affectées à la collecte (personnel en régie et services supports) : 128,8 M€
- Les charges à caractère général (achats de fournitures, moyens généraux, communication...) : 19,7 M€
- Les charges d'investissements (achat de véhicules, de matériel roulant, constructions...) : 22,5 M€
- La redevance versée au SYCTOM de l'agglomération parisienne pour le traitement des déchets : 96,7 M€  
Elle se décompose en une part « population » d'un montant de 15,1 M€ calculée sur la base de 5,92 € par habitant majorée de 20 % pour la Ville de Paris et une part « tonnages » s'élevant à 81,6 M€, calculée sur la base de 75,62 € par tonne de déchets traités.

Pour s'adapter à une réglementation de plus en plus exigeante sur les plans sanitaire et environnemental, les coûts de traitement ont régulièrement augmenté au cours de ces quinze dernières années.

### Évolution de la redevance versée au SYCTOM de l'agglomération parisienne



## > FINANCEMENT DE LA COLLECTE EN 2005 : 364,2 M€



- La Ville de Paris finance le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est calculée à partir de la valeur du foncier non bâti. Par ailleurs, pour les professionnels dont la production de déchets est importante (> à 330 litres/jour), la Ville a mis en place une redevance spéciale proportionnelle au volume de déchets collectés.

En 2005, le produit de la TEOM s'élève à :

**340 M€**

La redevance spéciale (déchets non-ménagers) a rapporté :

**17,5 M€**

Autres recettes perçues par la Ville en 2005 pour la collecte des déchets :

- Soutien versé par les sociétés agréés Adelphe et Eco-emballages pour favoriser la collecte et le tri des emballages ménagers. Ils traduisent la responsabilité et la participation des fabricants d'emballages à leur élimination.

Le soutien Eco-emballages s'est élevé à :

**750 000 €**

Le soutien Adelphe s'est élevé à :

**255 000 €**

- Soutien de la collecte sélective versé par le SYCTOM :

**2,6 M€**

- Recettes industrielles obtenues par la vente du verre trié à Saint Gobain :

**809 000 €**

En 2005, grâce à une nette amélioration de la qualité, on enregistre une forte progression de ces recettes

- Subvention accordée par la Région Ile-de-France pour l'achat de bennes au GNV :

**2,3 M€**



## ■ COÛT BUDGÉTAIRE DES COLLECTES POUR LA VILLE DE PARIS EN 2005

Résultats exprimés en euros TTC par tonne	Ordures ménagères Bacs couvercle vert	Autres produits recyclables Bacs couvercle jaune	Verre Colonnes voie publique	Verre Bacs couvercle blanc	Encombrants
Coût de collecte	107 €/t	185 €/t	71 €/t	169 €/t	505 €/t
Coût bacs et colonnes	12 €/t	23,5 €/t	22 €/t	10 €/t	
Versement au SYCTOM pour le traitement des déchets	88 €/t	88 €/t	-	-	88 €/t
Soutien du SYCTOM* à la collecte sélective	-	-121 €/t	-	-	-
Soutien ADELPHÉ à la tonne collectée	-	-	- 5 €/t	- 5 €/t	-
Revente des matériaux	-	-	- 23 €/t	- 23 €/t	-
Coût net	207 €/t	175,5 €/t	65 €/t	151 €/t	593 €/t
Coût moyen/habitant	87,90 €	4,70 €	0,30 €	3 €	17,63 €

\* Remboursement de la part « tonnages » (75,62 €/t) plus aide à la collecte sélective (45,73 €/t).

### LES ERREURS DE TRI ONT UN COÛT

La présence de déchets non recyclables ou non conformes aux capacités de recyclage dans les bennes peut entraîner la pollution de la totalité de son contenu et son déclassement par le centre de tri, c'est-à-dire son renvoi vers l'incinération. Au coût de collecte sélective, s'ajoute alors le coût de traitement comme ordures ménagères, mais aussi la perte du bénéfice écologique. De plus, ce déclassement entraîne le non-versement par le SYCTOM du soutien à la collecte sélective. Cette collecte, à la base moins onéreuse grâce à cette aide du SYCTOM, revêt alors un surcoût de 80 euros.

# Glossaire

**BOUES** : résidus issus du traitement des eaux filtrant les fumées d'incinération

**CENDRES** : particules volantes contenues dans les fumées, récupérées par des filtres électrostatiques.

**COLLECTE DES DÉCHETS** : ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement = collecte en porte-à-porte au domicile des Parisiens + apport volontaire en déchetterie par les particuliers + colonnes à verre + apport en déchetterie des déchets ramassés sur voie publique par les services de propreté.

**CSDU** : centres de stockage des déchets ultimes. Les déchets qui ne sont ni incinérés ni valorisés sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 2 catégories de CSDU : les CSDU1 pour les déchets spéciaux ou toxiques, les CSDU2 pour les déchets ménagers et assimilés

**DECLASSEMENT DE BENNE** : benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant des déchets qui souillent les déchets recyclables.

**DEEE** : déchets d'équipements électriques ou électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (électroménager, matériel hi-fi, informatique...)

**DNM** : déchets assimilables aux ordures ménagères mais produits par les entreprises, artisans et commerçants parisiens et collectés par les services municipaux.

**DTQD** : déchets toxiques en quantités dispersées. Déchets spéciaux des ménages (peintures, solvants, ...) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent.

**ENCOMBRANTS** : les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, gravats, ferraille...

**FINES** : tous les déchets inférieurs à 20 mm

**GNV** : Gaz naturel pour véhicules. Energie qui présente les meilleures performances environnementales du moment car émettant moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène.

**GPV** : Gros producteurs de verre, en majorité les métiers de la restauration.

**METHANISATION** : procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

**MM** : Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en bacs jaunes.

**MODECOM** : Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

**OM** : ordures ménagères ou déchets des ménages et collectés dans les bacs verts

Porte-à-porte (collecte en) : collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs vert, jaune et blanc, des DNM, des encombrants des particuliers.

**REFIOM** : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Ce sont les cendres et les boues.